

# Permabond®

## Engineering Adhesives

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

#### Permabond TA4207B

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond TA4207B

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Permabond Engineering Adhesives Ltd.  
Wessex Way  
Colden Common  
Winchester  
Hampshire. SO21 1WP  
United Kingdom  
Tel: +44 (0)1962 711 661  
Fax: +44 (0)1962 711 662  
info.europe@permabond.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC UK: +(44)-870-8200418 CHEMTREC US: 800-424-9300 (CCN: 829878)

Numéro d'appel d'urgence national CHEMTREC France: +(33)-975181407

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

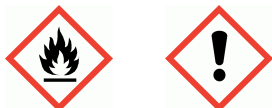
Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Permabond TA4207B

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p>
<b>Contient</b>	MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE, MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.</p> <p>P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et locale.</p>

### 2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE</b>	<b>60-100%</b>
Numéro CAS: 80-62-6 Numéro CE: 201-297-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119452498-28-XXXX	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335	
<b>MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 868-77-9 Numéro CE: 212-782-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490169-29-XXXX	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	

## Permabond TA4207B

<b>3,5-DIETHYL-1,2-DIHYDRO-1-PHENYL-2-PROPYLPYRIDINE</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 34562-31-7                      Numéro CE: 252-091-3 Exemption d'enregistrement REACH - <1 tonne	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	
<b>2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 128-37-0                      Numéro CE: 204-881-4 Facteur M (aigu) = 1                      Facteur M (chronique) = 1 Exemption d'enregistrement REACH - <1 tonne	
<b>Classification</b> Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>ANILINE</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 62-53-3                      Numéro CE: 200-539-3                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119451454-41-XXXX Facteur M (aigu) = 1	
<b>Classification</b> Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 2 - H351 STOT RE 1 - H372 Aquatic Acute 1 - H400	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

## Permabond TA4207B

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact cutané** Irritation cutanée. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

**Contact oculaire** Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une braise.

**Produits de combustion dangereux** La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxyde de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Eliminer toute source d'inflammation. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser dans un espace bien ventilé. Ne pas avaler, ne pas inhaler. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## Permabond TA4207B

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 2°C et 7°C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Adhésif.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 205 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 410 mg/m<sup>3</sup>

#### 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

#### ANILINE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 ppm 10 mg/m<sup>3</sup>

\*, C2, M2

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

C2 = Substances préoccupantes en raison d'effets cancérigènes possibles.

M2 = Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles.

#### MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE (CAS: 80-62-6)

<b>DNEL</b>	Travailleurs, Industrie/Professionnel - Inhalatoire; Long terme : 208 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs, Industrie/Professionnel - Cutanée; Long terme : 13.67 mg/kg p.c. /jour Travailleurs, Industrie/Professionnel - Inhalatoire; Court terme : 416 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	Travailleurs, Industrie/Professionnel - Eau; Long terme <0.94 mg/l

#### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE (CAS: 868-77-9)

<b>DNEL</b>	Travailleurs, Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.9 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs, Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.3 mg/kg p.c. /jour
<b>PNEC</b>	Travailleurs, Industrie - Eau; Long terme 0.482 mg/l Travailleurs, Industrie - Sol; Long terme 0.476 mg/kg Travailleurs, Industrie - Station d'épuration des eaux usées; Long terme 10 mg/l Travailleurs, Industrie - eau douce; 3.79 mg/kg

#### 3,5-DIETHYL-1,2-DIHYDRO-1-PHENYL-2-PROPYLPYRIDINE (CAS: 34562-31-7)

<b>DNEL</b>	Pas de données disponibles.
<b>PNEC</b>	Pas de données disponibles.

#### 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL (CAS: 128-37-0)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.5 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/kg p.c. /jour
-------------	---

## Permabond TA4207B

<b>PNEC</b>	eau douce; 0.199 µg/l
	eau de mer; 0.02 µg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 0.17 mg/l
	Sédiments (eau douce); 99.6 µg/kg
	Sédiments (eau de mer); 9.96 µg/kg
	Sol; 8.33 mg/kg

### ANILINE (CAS: 62-53-3)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.7 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 15.4 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg/jour
	Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 4 mg/kg/jour

<b>PNEC</b>	eau douce; 0.001 mg/l
	eau de mer; 0 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 2 mg/l
	Sédiments (eau douce); 0.153 mg/kg, dw
	Sédiments (eau de mer); 0.015 mg/kg, dw
	Sol; 0.033 mg/kg, dw

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

### Protection des yeux/du visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

### Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Pour une exposition jusqu'à 4 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements et équipements de protection appropriés pour éviter tout risque de contact du produit avec la peau.

### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Protection respiratoire

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Filtre à vapeurs organiques. Type A. (EN14387)

## Permabond TA4207B

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide opaque.
Couleur	Jaune.
Odeur	Acrylique
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~100°C
Point d'éclair	11°C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.0
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Viscosité	≈1300 mPa s @ 23°C
Propriétés comburantes	Non disponible.

#### 9.2. Autres informations

Autres informations Non pertinent.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

## Permabond TA4207B

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Aucunes dans les conditions normales.

### Inhalation

Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

### Contact cutané

Irritant pour la peau.

### Contact oculaire

Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 5 000,0  
mg/kg

**Espèces** Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée** 5 000,0  
(DL<sub>50</sub> mg/kg)

**Espèces** Rat

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation** 29,8  
(CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)

**Espèces** Rat

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant.



## Permabond TA4207B

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Souris: Sensibilisant.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Non-concluant.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** CMR: no

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

**Toxicité pour la reproduction - développement** Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux non-teratogenic, not embryotoxic

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Organes cibles** Voie respiratoire Irritation.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Organes cibles** Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Lapin

### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Pas d'information disponible.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Score érythème/escarre: Érythème très léger - à peine perceptible (1). Non irritant.

## Permabond TA4207B

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Moyennement irritant.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Aberration chromosomique: Négatif.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas de données de test particulières disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Dépistage - NOAEL  $\geq$ 1000 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F1

**Toxicité pour la reproduction - développement** Toxicité pour le développement: - NOAEL:  $\geq$ 1000 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas de données de test particulières disponibles.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas de données de test particulières disponibles.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Non applicable.

### 3,5-DIETHYL-1,2-DIHYDRO-1-PHENYL-2-PROPYLPYRIDINE

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 500,1

**Espèces** Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 1 000,1

**Espèces** Lapin

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Pas de données de test particulières disponibles.

## Permabond TA4207B

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Moyennement irritant.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Moyennement irritant.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas de données de test particulières disponibles.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas de données de test particulières disponibles.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas de données de test particulières disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas de données de test particulières disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas de données de test particulières disponibles.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas de données de test particulières disponibles.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas de données de test particulières disponibles.

## 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL

### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 6 000,0

**Espèces** Rat

### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 000,1

**Espèces** Rat

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Score érythème/escarre: Pas d'érythème (0). Non irritant.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Méthode: OCDE 405, Lapin Non irritant.

## Permabond TA4207B

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** - Cobaye: Non sensibilisant.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Mutation génique: Négatif.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Aberration chromosomique: Négatif.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Etude sur deux générations - NOAEL 100 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F1

**Toxicité pour la reproduction - développement** Toxicité pour le développement: - LOAEL: 500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible. Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

### Informations écologiques sur les composants

#### MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: > 79 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 69 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** NOEC, 72 heures: > 110 mg/l, Selenastrum capricornutum  
CE<sub>50</sub>, 72 heures: > 100 mg/l, Selenastrum capricornutum

## Permabond TA4207B

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>20</sub>, 30 minutes: 150 - 200 mg/l, Boues activées

### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** NOEC, 35 jours: 9.4 mg/l, Danio rerio (Zebrafish)

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 37 mg/l, Daphnia magna

### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: > 100 mg/l, Oryzias latipes (médaka)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 380 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 836 mg/l, Selenastrum capricornutum  
NOEC, 72 heures: 400 mg/l, Selenastrum capricornutum

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, 16 heures: > 3000 mg/l, Pseudomonas fluorescens

#### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 24.1 mg/l, Daphnia magna

### 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL

#### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 0.199 mg/l, Poissons

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 0.48 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 96 heures: 0.758 mg/l, Algues

#### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 1

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit n'est pas facilement biodégradable.

### Informations écologiques sur les composants

#### MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE

**Biodégradation** Eau - Dégradation 94%: 14 jours

#### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

**Biodégradation** Eau - Dégradation 84%: 28 jours

## Permabond TA4207B

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Non disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### MÉTACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

**Potentiel de bioaccumulation** FBC: 1.34 - 1.54,

#### 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL

**Coefficient de partage** log Pow: 5.1

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas de données disponibles. Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

### Informations écologiques sur les composants

#### MÉTACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

**Coefficient d'adsorption/désorption** Eau - Koc: 42.7 @ 20°C

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Classe déchet** 08 04 09\* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1. Numéro ONU

1993

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.A.S (contains Methylmethacrylate)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

## Permabond TA4207B

### Étiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Code de restriction en tunnels (D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Réglementations nationales</b>	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
<b>Législation UE</b>	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
<b>Document d'orientation</b>	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	15/06/2020
Révision	3
Remplace la date	25/07/2019

## Permabond TA4207B

<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	<p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
---	--

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.